

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE N° 061/2021

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
 3, rue des Forges
 Raccordement ENEDIS.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société SOBECA en date du 26 AVRIL 2021.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux pour raccordement ENEDIS à la hauteur du n°3 rue des Forges

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 10 mai 2021 au vendredi 21 mai 2021, la route sera rétrécie au niveau du 03 rue des Forges.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société SOBECA, avenue de Lossburg, B.P. 2, 69480 ANSE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 04 MAI 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

